

**COMMUNE DE ROCLES****PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 mars 2020**

Date de la convocation : **02 mars 2020**

La convocation a été affichée aux lieux habituels le : **02 mars 2020**

Conseillers en exercice : **11**

Membres présents ou représentés : **10**

L'an deux mil vingt le vendredi six du mois de mars, à vingt heures trente minutes, les conseillers municipaux de la commune de Rocles proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du **23 mars 2014**, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, **M. Raymond MARTIN**, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres du conseil : AUBERT Sabrina, BRUSA Sylvain, FLOURET Jonathan, JAFFUEL Guy, LHERMET Francis, MALLET Pierre, MARTIN Raymond, PALPACUER Daniel, RANC Aline, RIEU Hervé, ROUX Joël.

Absent(s) excusé(s) : **néant**

Absent(s) non excusé(s) : **Mme Sabrina AUBERT**

Absent(s) représenté(s) : **M. Hervé RIEU**

Pouvoir(s) : **M. Hervé RIEU à M. Raymond MARTIN**

**M. Joël ROUX** a été désigné secrétaire de séance.

- Compte Administratif 2019 / budget principal commune
- Compte Administratif 2019 / budget du service de l'eau et de l'assainissement
- Compte de Gestion 2019 / budget principal commune
- Compte de Gestion 2019 / budget du service de l'eau et de l'assainissement
- Mise à disposition d'un local au rez-de-chaussée de la salle dite « du 3<sup>ème</sup> âge » à M. BORD (stockage du bois de chauffage)
- Location d'une partie du rez-de-chaussée de la salle dite « salle des jeunes » à M. Marcin WIECZOREK (activité brasseur artisanal) / proposition du Foyer Rural Roclais (occupant actuel des lieux)

Questions diverses : - néant

Pièces jointes :

- CA 2019 / budget principal commune
- CA 2019 / budget du service de l'eau et de l'assainissement
- procès-verbal de la séance du 31 janvier 2020 (transmis à tous les conseillers, par courrier électronique, le 10/02/2020).
- courrier du Foyer Rural Roclais en date du 19 février 2020 (location RDC salle des jeunes).

M. le maire déclare la séance ouverte à **20H50**.

Procès-verbal de la séance du **31 janvier 2020** :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du **31 janvier 2020** est approuvé à l'unanimité ; les conseillers ont signé au registre.

- **Compte Administratif 2019 – budget principal commune**

Le CA est clôturé avec un excédent de 132.130,26€ en fonctionnement et un déficit de 32.084,35€ en investissement. On note un solde positif des restes à réaliser de 51.208€ (subventions restant à encaisser). Le résultat définitif global est de + 100.045,91€. Les états des sections de commune sont examinés et votés.

- **Compte Administratif 2019 – budget du service de l'eau et de l'assainissement**

Le CA est clôturé avec un excédent de 3.477,41€ en exploitation et de 125.946,03€ en investissement. On note un solde négatif des restes à réaliser de 53.835€ correspondant à l'étude d'assainissement des Thorts et de Rocles. Le résultat définitif global est de + 129.423,44€.

- **Compte de Gestion 2019 – budget principal commune**

Le maire est autorisé à signer le Compte de Gestion 2019 dressé par le comptable public.

- **Compte de Gestion 2019 – budget du service de l'eau et de l'assainissement**

Le maire est autorisé à signer le Compte de Gestion 2019 dressé par le comptable public.

- **Mise à disposition d'un local au rez-de-chaussée de la salle dite « du 3<sup>ème</sup> âge » à M. BORD**

La location du local vouté au rez-de-chaussée destiné au stockage de bois de chauffage est accordée à M. BORD moyennant un loyer annuel de 60€.

- **Location d'une partie du rez-de-chaussée de la salle dite « salle des jeunes » à M. Marcin WIECZOREK (activité brasseur artisanal) / proposition du Foyer Rural Roclais (occupant actuel des lieux)**

La location du local est accordée à M. Marcin WIECZOREK pour un loyer annuel de 700€. Un avenant à la convention initiale est signé avec le foyer rural pour la location de la partie restante pour un loyer annuel de 100€ (ce loyer tient compte du prêt gratuit du matériel du foyer rural à la mairie).

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à **22 heures 50 minutes**.

Compte rendu affiché le **11 MARS 2020** aux lieux accoutumés.

Le maire, M. Raymond MARTIN.

